

Bilan Mouvement R22

Vendredi 10 février 2023

09H00

Mouvement interdépartemental 2022

Rappel : 6 vœux possibles

Nombre de candidats à l'entrée R22 qui ont formulé un vœu pour le 44 : 1 284

Nombre de candidats à la sortie R22 : 144

Résultats mouvement interdépartemental

	2022
Nombre d'entrants (phases de mutation et de permutation)	108
Nombre de sortants (phases de mutation et de permutation)	43

Nombre de sorties annulées suite à la demande du PE : 4

Nombre d'entrées annulées suite à la demande du PE : 1

Mouvement POP 2022

Nombre de postes retenus par la DGRH	5
Nombre de candidats	31
Nombre de postes pourvus au mouvement POP	3

Nombre de PE du 44 candidats au mouvement POP	11
Nombre de PE du 44 retenus	1

Rappel des évolutions mouvement départemental 2022

- Nombre de vœux : 70
- Les vœux précis, géographiques et MUG sont devenus respectivement des vœux postes, groupes et MOB
- Les candidats peuvent à l'intérieur de chaque groupe MOB réorganiser le classement des postes selon leur souhait
- 8 vœux MOB minimum pour les participants à mobilité obligatoire
- Phase d'affectation en dernier ressort : aucune affectation possible sur un poste ASH et direction d'école

Mouvement départemental 2022

	2022
Nombre de participants	1 549
Nombre de participants à mobilité obligatoire	616
Nombre de postes vacants à l'ouverture du serveur	521
Nombre de participants à mobilité obligatoire non mutés	155
Nombre de postes restés vacants après la phase principale	27
Taux de satisfaction sur l'un des 5 premiers vœux	58%

Mouvement départemental 2022

- **87** candidats à mobilité obligatoire ont bénéficié d'une bonification pour mesure de carte scolaire (600 points)
- **27** postes restés vacants : RASED, ULIS, Breton et Direction d'école
- **Recours et demandes de révision**

	2022
Nombre de recours	8
Nombre de demandes de révision	39

Nombre de PE ayant obtenu un avis favorable : 3 (recours) et 17 (révision)

- **Postes réservés au mouvement**

Partants CAPPEI	22
PES	45

INEAT/EXEAT 2022

	2022
Demandes INEAT	143
Demandes EXEAT	58
INEAT accordés	26
EXEAT accordés	8

Nombre d'EXEAT annulés par le PE : 4

Nombre d'INEAT annulés par le PE : 1

Professeurs des écoles stagiaires 2022

Sur la liste principale

Nombre de PES à temps complet	56
CRPE Externe	47
LC Février 2022	5
Recrutement BOE	4
Nombre de PES à 50%	47
CRPE Externe	26
LC Février 2022	1
PES 2021 en report de scolarité	2
3 ^{ème} concours	11
Prolongation de stage	1
Renouvellement	6

Professeurs des écoles stagiaires – M2A – Contractuels 2022

PES sur la liste complémentaire

Nombre de PES à temps complet	11
Nombre de PES à 50%	5

Nombre de M2a : 82

Nombre de contractuels : 1,5 (Breton)

Evolution envisagée pour le mouvement R23

- Complexité pour les PE à classer leurs vœux à l'intérieur des vœux groupes et MOB **info auprès de la DGRH**
- Proposition moins de 70 vœux
- Problématique de trouver les postes SEGPA et ULIS 2nd degré dans l'application (Pas à pas pour aider les PE cette année) : **info auprès de la DGRH pour corriger cette difficulté**
- Maintien postes réservés aux partants CAPPEI afin qu'ils puissent suivre leur formation sur un poste en adéquation avec leur module de professionnalisation (courrier d'acceptation ou de refus)

Titulaires de secteur :

- Un titulaire de secteur peut être affecté sur des postes fractionnés et des postes entiers vacants ou libres à l'année (congé de maternité suivi d'un congé parental, CLD...)
- Affectés prioritairement dans la circonscription de rattachement.

Evolution envisagée pour le mouvement R23

Titulaires départementaux :

- Chacun de ces postes est constitué de 2 parts fixes qui ne doivent pas dépasser 58% au total. L'évolution importante des décharges de direction a eu un impact direct sur la constitution de 54 de ces postes.
- 2 hypothèses :
 - 1) **Fermer les postes de TD et les transformer en TS** : basculer sur TS avec une priorité de réaffectation sur les fractions de supports libérées pour favoriser la continuité pédagogique selon les nécessités de service.
 - 2) **Les TD ne contiennent plus qu'une seule part fixe** composée d'une décharge de direction. La part fixe pourra ainsi évoluer selon l'évolution de la décharge de direction et des compléments annuels seront proposés aux TD.

Evolution envisagée pour le mouvement R23

- **Les enseignants s'engageant dans un congé de formation (CAPPEI, langue bretonne)**

2 Possibilités :

- Engagement d'exercice dans le département pendant 3 années sur un poste ASH ou en langue bretonne.
- Participation obligatoire au mouvement sur les 3 premiers vœux sur des postes breton ou sur les 5 premiers vœux sur des postes ASH.